

CONSEILS POUR GARDER VOTRE CABINET DE MÉDECINE FAMILIALE OUVERT LORS D'UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA



En vous préparant maintenant, vous **réduirez** l'impact d'une **pandémie d'influenza** sur votre personnel et vos patients.



Que faire si je tombe malade?

- Organisez un système d'entraide avec d'autres médecins pour pouvoir continuer à offrir les services essentiels si l'un d'entre vous doit rester à la maison.
- Prenez des antiviraux dans les 48 heures qui suivent l'apparition des symptômes en respectant les critères d'utilisation.

Que faire si ma famille tombe malade?

- Élaborez un plan d'urgence pour votre famille, p. ex. un système d'entraide entre parents, amis et voisins.



Et si mon personnel est malade?

- Tenez pour acquis que 20 à 25 % de vos employés seront malades pendant les deux semaines de pointe de la pandémie. Décidez d'une stratégie pour leur trouver des remplaçants.
- Songez aux diverses mesures de soutien dont vos employés pourraient avoir besoin (services de garde d'enfants si les écoles sont fermées, soins aux membres de leur famille qui seront malades) et déterminez comment leur offrir ce soutien.
- Recrutez des bénévoles pour s'occuper des tâches non médicales.

Comment puis-je continuer à offrir les services essentiels?

- Définissez vos services essentiels et déterminez comment ils pourraient être maintenus lors d'une pandémie d'influenza.
- Demandez-vous comment vous ferez le triage des patients qui présentent un syndrome grippal.
- Déterminez à quels patients vous devrez offrir des soins continus en personne et lesquels n'auront pas besoin d'être vus.
- Ayez un plan pour la prestation des services non essentiels.
- Décidez d'une procédure pour renouveler les ordonnances sans que les patients aient besoin de se rendre dans votre cabinet.
- Révisez votre emploi du temps au travail, p. ex. en parlant aux patients au téléphone ou par courriel plutôt qu'en personne.
- Ayez un plan d'urgence pour votre immeuble ou renseignez-vous auprès du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble.
- Renseignez-vous sur les plans d'urgence de vos principaux fournisseurs.



Y a-t-il autre chose à faire?

- Consultez les plans locaux et régionaux de préparation à une pandémie d'influenza et leurs mises à jour.
- Mettez la pandémie d'influenza à l'ordre du jour de votre prochaine réunion administrative.
- Contactez votre service de santé publique si vous avez des questions. Vous trouverez les coordonnées de votre service de santé publique ici : www.pandemic.cpha.ca.



Sources : Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé (www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcip/index_f.html) et Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (www.cchst.ca/pandemic/).



Le Collège des
médecins de famille
du Canada

The College of
Family Physicians
of Canada



Association canadienne
de santé publique

Canadian Public
Health Association